

Fiche d'information de l'autorité fédérale (FI AF)

La réponse au FI AF doit être soumise avant le 27 février, 2026

Projet Baptiste Nickel – FPX Nickel Corp. (promoteur)

Numéro de dossier du Registre : 90051

Ministère ou organisme	Emploi et Développement social Canada (EDSC)
Contact principal	Eva Lazar - Directrice exécutive de la Direction générale de l'intégration stratégique, des politiques et des partenariats (DGI SPP) de la Direction générale des compétences et de l'emploi (DGCE)
Adresse complète	Phase IV 140, promenade du Portage, Gatineau (Québec) K1A 0J9 Canada
Adresse courriel	eva.lazar@hrsdcc-rhdcc.gc.ca
Téléphone	1-613-618-3484
Autre contact	Evelyn Cheung – Gestionnaire (DGI SPS-DSE) evelyn.cheung@hrsdcc-rhdcc.gc.ca

1. Votre ministère ou organisme exercera-t-il une attribution, ou fournira-t-il une **aide financière** en rapport avec le projet pour permettre sa réalisation en tout ou en partie?

Non.

Dans l'affirmative,

- précisez de quelle attribution ou aide financière il s'agit, et la probabilité que cet élément soit nécessaire à la réalisation du projet. En vous basant sur la Description initiale du projet, précisez également s'il s'agit d'un élément requis, potentiel, probable, improbable ou non requis;
 - décrivez toute consultation auprès du public ou des peuples autochtones associée, y compris les échéanciers;
 - décrivez toute exigence en matière d'informations associée (p. ex., évaluation des moyens alternatifs, compensation des habitats) et précisez lesquelles peuvent être coordonnées avec le processus d'évaluation de l'impact, si un tel processus est requis;
 - indiquez toute orientation ou enjeu propre au projet dont le promoteur devrait avoir connaissance, ou toute information qu'il est tenu de fournir;
 - indiquez si votre ministère ou organisme a identifié des pouvoirs qu'il n'exercera pas ou qu'il pourrait ne pas être en mesure d'exercer pour permettre la réalisation du projet, en tout ou en partie.
2. **À partir du tableau 1**, indiquez les **enjeux clés** propres au projet et au contexte, en vous basant sur l'expertise relevant de votre mandat¹ et des informations en votre possession, y compris la Description initiale du projet, tout échange avec le promoteur ou d'autres parties en rapport avec le projet et les instruments connus qui pourraient traiter les effets du projet. Pour chaque enjeu clé :
- précisez la nature de l'enjeu clé (p. ex., espèces et lieu particuliers)
 - précisez la composante ou l'activité du projet liée à l'enjeu clé;
 - expliquez pourquoi il s'agit d'un enjeu clé en vous basant sur :
 - la ou les séquences des effets biophysiques de la composante ou de l'activité particulière du projet;
 - les préoccupations propres au projet ou une priorité relevant de votre mandat;
 - l'importance de l'enjeu² pour la prise de décision en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*;

¹ Consultez les [Protocoles d'ententes avec l'AEIC](#).

² Un enjeu est importante pour la prise de décision si son analyse est susceptible d'influer sur les conclusions concernant 1) le fait que les effets négatifs relevant d'un domaine de compétence fédérale ou les effets négatifs directs et accessoires (collectivement, les effets fédéraux négatifs) sont possiblement non importants, ou d'une importance faible, moyenne ou élevée; 2) les mesures d'atténuation appropriées pour les effets fédéraux négatifs importants; ou 3) la justification dans l'intérêt du public.

- d) déterminez comment l'enjeu pourrait être traité, y compris grâce à d'autres moyens qu'une évaluation d'impact;
- e) indiquez quels renseignements supplémentaires le promoteur pourrait fournir, y compris pour donner confiance sur la façon dont l'enjeu pourrait être traité grâce à d'autres moyens.

**Veillez consulter les réponses d'EDSC
au tableau 1 ci-dessous.**

Eva Lazar - Directrice exécutive de la
Direction générale de l'intégration stratégique,
des politiques et des partenariats (DGISPP) de
la Direction générale des compétences et de
l'emploi (DGCE)

Nom et titre du répondant du ministère ou de
l'organisme

23 Mars 2026

Date

Tableau 1 : Questions clés pour orienter le processus d'évaluation d'impact

Ce tableau doit mettre en évidence les questions clés qui doivent être considérées dans le processus d'évaluation d'impact, notamment la nécessité de réaliser une telle évaluation et, dans l'affirmative, la portée de celle-ci et l'adaptation subséquente des Lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact.

Les questions clés sont les préoccupations majeures directement liées à une composante ou à une activité du projet, dont l'analyse est censée être déterminante pour la prise de décision en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*.

Les conseils des autorités fédérales devraient être guidés par la détection et la résolution des questions clés. Si une évaluation d'impact est nécessaire, elle devra être axée sur les questions clés.

Identification du commentaire	a) Questions clés	b) Composante ou activité du projet	c) i) Séquences des effets biophysiques	c) ii) Préoccupations propres au projet ou priorité relevant de votre mandat	c) iii) Éléments importants pour la prise de décision au niveau fédéral	d) Instruments pour la résolution des questions	e) Renseignements complémentaires fournis par le promoteur
<p>Identifiez les commentaires par organisation et par numéro de commentaire.</p> <p>par exemple : AEIC-01</p>	<p>Précisez la nature de la question clé (p. ex., espèces et lieu particuliers).</p>	<p>Indiquez la composante ou l'activité du projet liée à la question clé.</p> <p>Précisez la nature, l'ampleur, la nouveauté et la complexité de la composante ou de l'activité.</p>	<p>Indiquez la séquence des effets biophysiques particulière entre la composante ou l'activité du projet et le récepteur environnemental ou humain touché (y compris les populations autochtones).</p>	<p>Décrivez pourquoi il s'agit d'une question clé relevant du mandat de votre ministère ou organisme, y compris sur le plan des priorités du gouvernement fédéral et en ce qui concerne la probabilité, la gravité ou l'incertitude des effets anticipés.</p> <p>Déterminez si la question clé est courante pour les projets de cette nature ou dans ce secteur, ou si elle est propre à ce projet en raison de sa complexité, de sa taille ou de sa nouveauté, d'un milieu récepteur sensible ou rare, ou de la proximité de récepteurs environnementaux ou humains sensibles (y compris les populations autochtones).</p>	<p>Décrivez pourquoi la question clé est importante pour la prise de décision en tant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qu'un effet négatif relevant d'un domaine de compétence fédérale, ou qu'un effet négatif direct ou accessoire, qui peut être important en fonction des preuves disponibles, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ les connaissances et l'expérience des experts fédéraux acquises lors d'évaluations de projets antérieurs; ○ la présence d'espèces, d'habitats ou de récepteurs humains sensibles (y compris les populations autochtones); ○ des activités, des composantes ou des technologies nouvelles ou complexes liées au projet; ○ de grandes incertitudes quant aux effets ou à l'efficacité des mesures d'atténuation; ○ des mesures d'atténuation inconnues ou non prouvées; • qu'un facteur de justification de l'intérêt public qui devrait être important pour la prise de décision, comme un effet positif probable contribuant à la durabilité, aux obligations environnementales du Canada ou à ses engagements en matière de changement climatique, ou appuyant les priorités gouvernementales, comme la réconciliation avec les peuples autochtones. 	<p>Décrivez comment la question clé pourrait être résolue ou traitée grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • tout instrument, y compris les pouvoirs, les devoirs, les fonctions, les cadres, les politiques ou les orientations dont dispose votre ministère ou organisme; • tout instrument, y compris les pouvoirs, les devoirs, les fonctions, les cadres, les politiques ou les orientations dont dispose une autre instance, y compris la province; • des mesures d'atténuation communes, éprouvées, bien comprises ou normalisées pour atténuer les effets ou les séquences des effets; • les engagements pris par le promoteur (p. ex., dans la Description initiale du projet). 	<p>Décrivez les informations que le promoteur peut fournir, ou les engagements qu'il peut prendre, dans sa réponse au Sommaire des questions, qui permettraient de s'assurer que la question peut être résolue par les instruments existants.</p> <p>Déterminez si des informations, des études, des analyses ou un travail de collaboration avec d'autres autorités seraient nécessaires pour traiter la question au-delà des instruments existants.</p>
EDSC-01	Impacts économiques	8.5 Économie locale, p. 8-11.		"Dans le cadre de l'élaboration d'un profil socioéconomique de référence, une analyse supplémentaire des données primaires et secondaires sera effectuée afin de mieux caractériser le profil industriel et		Dans le cadre de l'élaboration d'un profil socioéconomique de référence et de l'analyse du profil industriel et commercial existant dans la région du projet, il est recommandé que le promoteur indique comment les infrastructures existantes de la région pourraient soit entraver, soit faciliter la réalisation et l'exploitation du projet.	<input type="checkbox"/> Comment le projet profiterait économiquement à l'ensemble de la communauté et aux groupes méritant l'équité sur le marché du travail communautaire aux

				commercial existant dans la région, ainsi que d'approfondir la compréhension des initiatives et des priorités en matière de développement économique régional.", p. 8-11.			niveaux local, régional et national. <input type="checkbox"/> Indication explicite du calendrier prévu pour la construction et l'achèvement du projet, ainsi que de sa durée de vie prévue, y compris la prise en compte des risques potentiels et des mesures d'atténuation liés aux cycles économiques d'expansion et de ralentissement. <input type="checkbox"/> Budget approximatif du projet et montant qui sera dépensé localement pour les phases de construction et d'exploitation, y compris les contrats qui seront conclus avec les entreprises locales et la main-d'œuvre.
EDSC-02	Emploi	4.4 Main-d'œuvre du projet, p. 4-20, Tableau 4.4-2 Profils d'emploi du projet.		Le tableau 4.4-2 de la Description initiale du projet (DIP) présente les exigences fixes et potentielles en matière de postes liés au projet proposé. Toutefois, aucune indication n'est fournie quant à savoir si la main-d'œuvre existante au sein des collectivités touchées par le projet proposé possède les qualifications nécessaires pour pourvoir les postes requis.		Il est recommandé que le promoteur détermine si les collectivités touchées par le projet proposé disposent d'une main-d'œuvre suffisamment qualifiée pour pourvoir les postes associés au projet.	<input type="checkbox"/> Prévisions du nombre d'emplois à créer, de leurs catégories (c'est-à-dire contractuels, à temps plein) ou à temps partiel) et de leur durée pendant les phases de construction et d'exploitation du projet. <input type="checkbox"/> Caractéristiques de la main-d'œuvre de la communauté et de la main-d'œuvre locale (c.-à-d. taux d'emploi, taux d'activité, répartition des revenus, niveau d'éducation), ventilées par sexe, âge, groupes méritant l'équité (c.-à-d. peuples autochtones, groupes racialisés, personnes handicapées, nouveaux arrivants) et toute autre caractéristique socio-économique pertinente.

							<input type="checkbox"/> Effets négatifs sur l'emploi local - comment seront-ils gérés ou atténués (mesures d'atténuation) ; quels programmes liés à l'emploi seront mis à la disposition des personnes touchées négativement par le projet (p. ex. programmes d'emploi et de formation d'EDSC), tels que la formation professionnelle et l'emploi ou le recyclage professionnel. <input type="checkbox"/> Stratégies globales et inclusives en matière de main-d'œuvre qui décrivent les plans visant à embaucher et à retenir les résidents locaux et à identifier et réduire les obstacles à l'emploi afin d'améliorer les résultats sur le marché du travail des peuples autochtones et des groupes méritant l'équité. <input type="checkbox"/> Aide à fournir aux anciens employés lorsque les installations du projet fermeront définitivement (c.-à-d. indemnités de départ, reconversion/formation, offre d'un autre emploi ou mesure de retraite anticipée).
EDSC-03	Formation et apprentissage	10.1 Mobilisation des Premières Nations, p. 10-2		En ce qui concerne le projet et la mobilisation des Premières Nations, le promoteur affirme dans la DIP qu'il s'engage à "garantir que les peuples autochtones aient un accès équitable aux emplois, à la formation et aux possibilités d'éducation		Pour donner suite à son engagement visant à garantir que les peuples autochtones aient un accès équitable à la formation et à l'éducation leur permettant de bénéficier des possibilités d'emploi associées au projet, il est recommandé que le promoteur ait recours aux programmes de formation et d'apprentissage offerts par EDSC. Ceux-ci comprennent notamment :	<input type="checkbox"/> Formation des employés et des employés potentiels parrainée par l'employeur – comment cela sera facilité, en particulier pour les peuples autochtones et les groupes méritant l'équité.

				<p>dans le secteur corporatif, et que les communautés autochtones tirent des avantages durables des projets de développement économique.", p. 10-2."</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Programme de formation professionnelle et d'emploi des Autochtones • Fonds pour les compétences et les partenariats (FCP) 	<p><input type="checkbox"/> Collaboration avec les prestataires de services aux Premières Nations et aux Métis de la région dans le cadre du Programme de formation professionnelle et d'emploi des Autochtones et du Fonds pour les compétences et le partenariat (FCP) pendant toute la durée du projet.</p> <p><input type="checkbox"/> Détails sur les types de compétences et de connaissances qui pourraient être nécessaires pour mener à bien le projet à chaque étape de sa durée de vie (de la construction à l'exploitation) et sur la manière d'aider la main-d'œuvre locale à les acquérir, en particulier pour les peuples autochtones et les groupes méritant l'équité.</p> <p><input type="checkbox"/> Disponibilité et accessibilité des programmes de formation permettant de former efficacement la population locale et les travailleurs potentiels des zones environnantes (par exemple, les programmes d'emploi et de formation d'EDSC).</p>
EDSC-04	Conditions socio-économiques des peuples autochtones	8.6 Services de santé et services communautaires, p. 8-11.		"Cette section de la DIP et les services communautaires actuellement disponibles à l'emplacement du projet proposé, situé dans la région Nord de l'Autorité sanitaire des Premières Nations. Toutefois, elle		<p>Il est recommandé que le promoteur indique comment le projet proposé, ainsi que l'augmentation de la main-d'œuvre et de la population générale dans la région, auront une incidence sur les services de santé et les services communautaires existants destinés aux peuples autochtones. De plus, le promoteur devrait préciser comment il entend remédier aux lacunes existantes ou potentielles concernant la capacité</p>	<p><input type="checkbox"/> Stratégies spécifiques visant à accroître l'embauche et la formation des autochtones présentant des caractéristiques socio-économiques variées, par exemple dans le cadre des programmes de</p>

				n'indique pas comment le projet proposé aura une incidence sur ces services ni sur les personnes qui y ont actuellement recours.		des peuples autochtones à accéder à ces services.	formation professionnelle et d'emploi des Autochtones et SPF. Ces stratégies doivent inclure une estimation du nombre total d'employés attendus issus des communautés autochtones locales et la suppression des obstacles existants à la participation des peuples autochtones.
EDSC-05	Conditions socio-économiques	4.4 Main-d'œuvre du projet, p. 4-21, Tableau 4.4-1 Hébergement.		Cette section de la DIP présente les services d'hébergement ainsi que l'installation d'hébergement qui seront nécessaires pour soutenir la main-d'œuvre du projet. Toutefois, cette section de la DIP ne fait aucune mention d'autres services sociaux qui seront requis pour répondre aux besoins de la main-d'œuvre du projet, tels que les services de garde et les services éducatifs.		Il est recommandé que le promoteur précise dans la DIP quels services sociaux sont actuellement offerts aux travailleurs du projet au sein des collectivités existantes, ainsi que la manière dont il entend remédier à toute insuffisance liée à ces services.	<input type="checkbox"/> Le contexte social et économique de la région étudiée (c'est-à-dire les principales industries économiques, les projets similaires dans la région) en relation avec le projet. <input type="checkbox"/> Détails sur les engagements pris pour maximiser les retombées socio-économiques positives du projet pour les communautés locales et tous les segments de leur population, tels que l'emploi et l'amélioration des services sociaux. <input type="checkbox"/> Évaluation de la disponibilité et de l'accessibilité financière des services de garde d'enfants pour les travailleurs, fournissant des détails sur le nombre de places disponibles, les coûts et l'impact du projet sur l'accès aux programmes et services d'éducation préscolaire et de garde d'enfants pour l'ensemble de la communauté. <input type="checkbox"/> Évaluation des services de soutien et des services

							communautaires essentiels (éducation, transport, accès aux services sociaux) dont dispose la main- d'œuvre locale du projet.
--	--	--	--	--	--	--	--

Veillez insérer des lignes supplémentaires au besoin.